



La lettre de Patricia Adam

DÉPUTÉE DU FINISTÈRE

actualité parlementaire



>> BUDGET 2011, LES FRANÇAIS PAIENT LA FACTURE DU SARKOZYSME !

Au terme de trois semaines de débats, l'Assemblée nationale a **adopté le projet de loi de finances (PLF) pour 2011**. Malheureusement, la bataille parlementaire n'aura pas permis de modifier l'orientation d'un budget qui s'apparente à un véritable plan d'austérité qui **pèsera sur la croissance, la consommation et les investissements**.

Evidemment, le gouvernement essaie de faire avaler aux français que la crise serait l'unique cause des mesures injustes contenues dans ce PLF. Or, comme cela a été souligné par la Cour des comptes, les deux tiers des déficits et de la dette (1 500 milliards d'euros, soit 74% du PIB) sont les résultats d'une politique qui a dilapidé les ressources de l'État quand l'économie se portait bien. En réalité, ce budget c'est la facture du sarkozysme présentée aux français qui se voient doublement frappés : par l'augmentation d'impôts de 10 milliards et par la compression de 7 Mds € des dépenses essentielles en matière de soutien économique, de service public et de protection sociale.

Avec le PLF 2011, c'est également la casse du service public qui se poursuit : plus de 30 000 de postes en moins dans la fonction publique, dont plus de 16 000 dans l'Education nationale (soit plus de 50 000 suppressions depuis 2007 dans ce secteur).

Autre cible de ce gouvernement, les collectivités locales dont les dotations seront gelées alors qu'elles ne sont en rien responsables ni des déficits, ni de la dette. La dette des collectivités locales est stable – à 8 % du PIB – depuis le milieu des années 1980. Une fois de plus, la droite n'hésite pas à transférer sa mauvaise gestion sur les collectivités locales qui représentent aujourd'hui les ¾ de l'investissement

public et moins de 10% de la dette du pays.

Alors que le gouvernement fait payer l'échec de sa politique aux classes moyennes et populaires, qu'il continue de supprimer massivement les emplois publics et se défait sur les collectivités, les plus fortunés, quant à eux, continuent d'être exonérés de tout effort de solidarité. Les 1 169 plus gros bénéficiaires du bouclier fiscal ont reçu chacun un chèque d'au moins 360 000 € pour un coût totale de 680 M €. Quant à la proposition de supprimer l'ISF en même temps que le bouclier fiscal, c'est un marché de dupes qui revient à faire un cadeau supplémentaire aux plus fortunés. L'ISF rapporte 4,1 Mds € en 2009, le bouclier fiscal coûte 680 M€. Supprimer l'un et l'autre revient à alléger de près de 3,5 Mds € l'imposition du patrimoine alors même que les revenus du patrimoine et les plus values sont déjà beaucoup moins imposés que ceux du travail.

Pour nous socialistes, la priorité est de rétablir la compétitivité économique et la cohésion sociale du pays en concentrant la dépense publique sur les trois grandes faiblesses du pays : l'investissement, le travail et la solidarité. Une réforme d'ensemble du système fiscal doit être menée avec des prélèvements plus justes, plus simples et plus efficaces. Nous proposons de fusionner l'impôt sur le revenu et de la CSG, ce qui permettra de rétablir la progressivité de l'impôt et élargira son assiette. Une refonte de l'imposition sur le patrimoine s'impose également afin de favoriser la fiscalité du travail et d'orienter l'épargne vers l'investissement plutôt que vers la rente. La mise en place d'une fiscalité écologique doit être également un élément clé de cette réforme. ■

2^{ème}
**circonscription
du Finistère
BREST**
(Centre, Saint-Marc,
Kérichen, Lambézellec,
L'Hermitage,
La Cavale blanche)
**BOHARS
GUILERS
GUESNOU**

PERMANENCE EN CIRCONSCRIPTION

43D rue Branda
BP 21041
29210 Brest cedex 1
Tél 02 98 33 21 80
Fax 02 98 33 21 83
patricia.adam-deputee@wanadoo.fr

ACCUEIL ET COORDINATION À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

126 rue de l'Université
75355 Paris cedex 07 SP
Tél 01 40 63 75 05
Fax 01 40 63 94 83
padam@assemblee-nationale.fr

SUR INTERNET

<http://www.patricia-adam.fr>





>> PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE, DES ASSURÉS TOUJOURS PLUS MIS À CONTRIBUTION !

La gestion de la Sécurité Sociale par les gouvernements de droite se révèle désastreuse puisque le déficit ne cesse de se creuser, avec plus de 23 milliards d'euros pour le régime général en 2010. Dans le cadre du **projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS)** qui vient d'être discuté, le gouvernement est contraint de chercher à faire des économies : 2,4 milliards d'euros sur l'assurance maladie et 7,2 milliards d'euros sur les quatre branches de la sécurité sociale. Mais les réponses de la droite sont encore les mêmes, faire payer les assurés : remboursements élargis, hausse du forfait hospitalier, tentative heureusement repoussée de décaler le versement de la prestation d'accueil du jeune enfant.

En matière d'assurance maladie, les remboursements sont plus que jamais à l'ordre du jour. Ainsi,

le taux de prise en charge des médicaments à Vignette Bleue est abaissé de 35 à 30%. De même, le seuil de prise en charge à 100% à l'hôpital est relevé de 91 € à 120 €. Ces remboursements sont supposés être pris en charge par les mutuelles de santé, lesquelles les répercuteront sans doute dans leurs tarifs. In fine, ce sont bien les malades qui paieront. Et si une partie de ces remboursements n'est pas couverte par les organismes de couverture complémentaire de santé, ou pour ceux qui ne pourront plus s'offrir une complémentaire santé, c'est bien une hausse du reste à charge qui va peser sur le pouvoir d'achat des personnes malades.

Quant à la branche famille, on saluera l'inventivité et le cynisme de ce gouvernement qui sous prétexte d'"ajustement technique" met fin à la possibilité de versement rétroactif de l'aide au logement sur trois mois à compter de la demande. Ce sont encore les plus modestes, jeunes, étudiants, travailleurs précaires, personnes âgées avec une petite retraite, familles monoparentales, les familles à faibles revenus... qui verront leur situation fragilisée. ■



>> INTERVENTIONS

DISSOLUTION DU CENTRE MINISTÉRIEL DE GESTION, UNE DÉCISION INACCEPTABLE !

Une fois de plus, les restructurations en cours au sein de la défense ont frappé Brest, et sans prévenir. De façon assez brutale, les 47 agents du Centre Ministériel de Gestion (CMG) implanté à Brest ont appris la dissolution prochaine de ce service. Créé en mars 2010 dans le cadre de la réorganisation de la gestion des ressources humaines civiles du ministère de la défense, le CMG assure notamment le suivi de la formation et du reclassement des personnels civils de la base de défense de Brest. Les derniers agents mutés avaient rejoint le CMG de Brest le 1er novembre 2010 et une autre personne devait arriver le 1er décembre 2010. Compte tenu des missions du CMG, je trouve peu cohérent d'envisager sa suppression alors que le gouvernement entend poursuivre une réforme qui aboutira pour Brest à la perte de 2000 emplois civils et militaires d'ici 2014. Je suis donc intervenue auprès du nouveau ministre de la Défense, M. Alain Juppé, pour lui demander bien vouloir revenir sur cette décision.

DES PRÉCISIONS SUR L'AUTORITÉ PARENTALE

L'exercice de l'autorité parentale n'est plus fondé sur le mariage du père et de la mère, mais sur le lien de filiation qui les unit à l'enfant. Cette règle, issue de la loi du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale, suscite parfois des incompréhensions : en effet, lors de la cérémonie du mariage, l'officier d'état civil précise que "*l'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant*" et que "*les époux assurent ensemble la direction morale et matérielle de la famille*". L'autorité parentale procède-t-elle encore du mariage selon le code civil ? Le garde des sceaux, que j'ai interpellé, a réaffirmé le principe selon lequel l'autorité parentale est exercée conjointement dès lors que le lien de filiation est établi entre les parents et l'enfant, quelque soit le statut matrimonial des parents. Ne voyant aucun risque d'insécurité juridique, il n'a donc pas l'intention de modifier le code civil.

